

REGLEMENT INTERIEUR

DU

TEAM SURF CASTING LA CIOTAT

Chapitre 1 -Encadrement

Article 1 -

Le Team Surf Casting de la CIOTAT pour ses activités sportives, de loisirs, école de pêche et Concours sera encadré par des membres bénévoles (soit par des membres du comité Directeur, soit par des membres actifs pêcheurs majeurs).

Le Team Surf Casting de la CIOTAT sera encadré pour les activités sportives, école de pêche Et concours par Monsieur SCALFATI Georges, Président du Team Surf Casting de la CIOTAT, Titulaire du diplôme de Sauvetage aquatique et le brevet de secouriste.

Les animateurs du Team Surf Casting de la CIOTAT sont des membres motivés et compétents Dans leur discipline.

Ils sont toujours en nombre suffisant pour assurer l'encadrement et la sécurité pour les Mineurs (selon les quotas définis par la loi).

Ils mettront tout en oeuvre pour permettre aux adhérents d'acquérir dans les meilleures Conditions les compétences qui feront d'eux d'excellents pêcheurs citoyens.

Chapitre 2 - Trésorerie

Article 2 -

Les dépenses supérieures à un montant de 1000 Euros doivent être ordonnancées par Le président, ou en cas d'empêchement par le trésorier sur délégation du président.

Article 3 -

Les chèques d'un montant supérieur à 300 Euros comporteront les signatures du Président et du trésorier.

Article 4 -

La caisse est placée sous la responsabilité du président et du trésorier.

Il ne peut être conservé en caisse une somme supérieure à 500 Euros (espèces et Chèques).

Chapitre 3 - Cotisations

Article 5 -

Le montant des cotisations est décidé par l'Assemblée Générale qui aura lieu tous les ans En Janvier. L'exercice social commence le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre suivant

Article 6 -

Les cotisations seront exigibles immédiatement après appel du Trésorier pour les anciens Adhérents ou au moment de l'adhésion pour les nouveaux adhérents. Les cotisations non Payées après trois mois suivant l'inscription au Team Surf Casting de la CIOTAT sera Pénalisées de 10 % sur décision du comité. Toutefois si le membre a des difficultés, il est Prié d'en aviser les responsables du comité directeur qui décideront du mode de paiement Ou d'aménagement de celle-ci.

La cotisation est obligatoire au sein du Team Surf Casting de la CIOTAT sauf pour les Membres d'honneur.

Article 7 -

La cotisation

- a) permet les investissements et autres dépenses, cette somme est d'un niveau modique.
- b) donne aux membres adhérents le droit d'assister aux Assemblées Générales du Team Surf Casting de la CIOTAT
- c) couvre le pêcheur en responsabilité civile au sein du Team Surf Casting de la CIOTAT que Ce soit en cours théoriques et pratiques, au bord de l'eau, en concours ou en Déplacement.
- d) permet le prêt du matériel à titre gratuit pour ceux qui ne sont pas encore équipés Correctement (Cannes, moulinets, etc.).

Article 8 -

La cotisation est de 60 Euros par an du 01/01/2009 au 31/12/2009. Elle pourra être Révisée chaque année comme prévu à l'article 5 du présent règlement. Son montant sera Porté à la connaissance des adhérents par un avenant au règlement intérieur.

Article 9 -

La cotisation couvre la famille. Un enfant de moins de 16 ans seul doit acquitter La cotisation.

Chacun des membres de la famille qui revendique la qualité de pêcheur doit acquitter du Montant de la licence (sauf si moins de 16 ans ou / et invité occasionnel de la famille Membre).

Chapitre 4 - Régies particulières au Team Surf Casting de la CIOTAT

Article 10 -

Une tenue décente et une attitude correcte sont demandées au sein du Team Surf Casting de la CIOTAT.

Le comité se donne le droit d'expulser toute personne mal polie, sale et n'ayant aucun Respect des adhérents, du matériel du club et des personnes extérieures au Club.

Article 11 -

Pour les enfants de moins de 18 ans, les boissons alcoolisées sont strictement interdites Sauf en présence des parents.

Article 12 -

En aucun cas le Team Surf Casting de la CIOTAT ne contribuera au financement de quelque Manifestation que ce soit autre que sportive et liée au fonctionnement du Team Surf Casting de la CIOTAT.

Chapitre 5 - Respect d'autrui

Article 13 -

Toute personne adhérente au Team Surf Casting de la Ciotat étant agressée verbalement ou Autre par un autre membre du Team Surf Casting de la CIOTAT devra le signaler par écrit et Dans les meilleurs délais aux membres du comité de façon à prendre les dispositions Prévuës par les statuts et le règlement intérieur.

Article 14 -

Une agression verbale ou corporelle grave, geste déplacé mettra une personne en Difficulté, entraîneront une exclusion immédiate du Club. Dans ce cas la cotisation, le Montant de la licence et autres paiements ne seront en aucun cas remboursés.

Chapitre 6 - Licence

Article 15 -

La licence FFPM est payante pour les enfants de moins de 16 ans.

Article 16 -

Pour ceux qui ont plus de 16 ans la licence est payante. Elle vient s'ajouter à la Cotisation. La licence est disponible au Team Surf Casting de la CIOTAT Le prix varie en Fonction des options choisies dont un tableau est joint en annexe.

Article 17 -

La licence couvre sur le plan assurance responsabilités civiles pendant les activités Pratiquées au sein de la FFPM. Le titulaire de la licence est garanti par l'UAP en Responsabilité civile personnelle et en individuelle et accident conformément à l'accord Passé entre la FFPM et l'U.A.P. (contrat N° disponible à la demande du Pêcheur).

Le risque navigation est assuré par Continent Assurances pour tous les championnats et Concours inscrits au calendrier fédéral, départementaux et régionaux. Pour plus

Article 18 -

La licence vous donne droit de participer à tous les concours de pêche de bord Départementaux et régionaux inscrits dans le calendrier fédéral. Elle est valable dans tous Les pays de l'Europe.

Article 19 -

La licence fait bénéficier les adhérents d'une remise de 10 % dans les magasins Partenaires du Team Surf Casting de la CIOTAT et de réductions chez certains prestataires de Service dans les activités de pêche.

Article 20 -

Les adhérents du Team Surf Casting de la CIOTAT désirant pratiquer la pêche en eau douce Devront être à jour de leur permis de pêche halieutique, celui-ci n'étant pas pris en Compte dans la carte FFPM.

Cela pourra autoriser les adhérents à participer aux sorties prévues à cet effet.

Chapitre 7 - Sécurité

Article 21 -

Les enfants et adultes pêcheurs ne sachant pas nager ne seront pas admis au sein du Club.

Article 22 -

L'équipe encadrant l'activité sera équipée d'un téléphone portable pour la cas où il y Aurait un accident au bord de l'eau. De ce fait, elle pourra rentrer en contact Immédiatement avec les services de secours les plus proches.

Article 23 -

Les enfants, adultes et retraités, devront être à jour de leurs vaccinations, surtout contre Le tétanos (voir médecin du Club).

Article 24 -

Les parents devront signaler à l'encadrement ou au comité, les impératifs de santé Concernant leurs enfants, de même pour les adultes (les informations communiquées Resteront confidentielles).

Article 25 -

Pour toute inscription au Team Surf Casting de la CIOTAT, tous âges confondus, un Certificat médical sera exigé chaque année stipulant l'accord du médecin à la pratique Sportive de la pêche, il est obligatoire.

Chapitre 8 - Concours - Compétitions

Article 26 -

Tout adhérent faisant des concours de surf-casting ou de bord à soutenir, de manière Individuelle sans passer par l'intermédiaire du Team Surf Casting de la CIOTAT, se prendra en Charge à tous les niveaux : inscriptions, transport, appâts, péages, hôtels, restaurant. Mais il sera obligé de concourir sous le nom du Team Surf Casting de la CIOTAT Il devra si Il le souhaite donner des informations à son Team Manager sur son concours. Celui-ci transmettra ces informations aux autres compétiteurs. Cela pourra aussi se Passer dans le cadre d'une réunion.

Article 27 -

- a) Les concours sont notés sur le calendrier fédéral. Le Team Surf Casting de la CIOTAT sera De façon régulière inscrit à ceux-ci.
- b) Les adhérents participants à ces concours auront une réunion dans la semaine avant Ceux-ci. Il y sera discuté du nombre de participants, du nombre de voitures, du matériel Disponible et de celui qu'il faut pour pêcher sur place, des frais attenants au transport, Aux péages, etc.
- c) Les appâts pourront être commandés pour les concours chez un détaillant partenaire Du Team Surf Casting de la CIOTAT mais chaque pêcheur est libre d'acheter ses appâts où il Le veut.
- d) Les trophées seront exposés dans la salle du Team Surf Casting de la CIOTAT, ceux Attribués au Team Surf Casting de la CIOTAT y seront. Ceux qui seront attribués aux Compétiteurs seront exposés de la même façon, mais le compétiteur se donne le droit de Le conserver ou de l'exposer, il en est le propriétaire.

Article 28 -

Pour les concours du championnat PACA, avec accessibilité au championnat de France, 10 concours fédéraux sont au programme, 5 sont obligatoires dont 3 dans chaque Département (06-83-13) les 3 autres sont des jokers. Ce sera des concours de 5 h Individuels. Chaque compétiteur devra s'inscrire au Team Surf Casting de la CIOTAT 8 jours Avant la date du concours.

Tout désistement ou oubli du concurrent entraînera le paiement de l'inscription par le Club. Le Club se fera restituer cet engagement par le concurrent, le Club n'ayant pas à Payer les frais des compétiteurs indécis.

Article 29 -

Pour les concours fédéraux comptant pour le championnat, le Team Surf Casting De la CIOTAT appliquera le règlement fédéral FFPM. Pour les concours hors championnat le Club appliquera le règlement interne au Team Surf Casting de la CIOTAT, disponible à toute Personne désirant en obtenir un.

Article 30-

Le bureau du Team Surf Casting de la CIOTAT constitue la commission d'organisation aux Concours et autres. Tout membre de l'association voulant participer à cette organisation Sera le bienvenu.

Article 31 -

Un responsable de l'affichage des concours et manifestations du club sera élu par les Membres du comité chaque année. Sa fonction sera de mettre en place les affiches des Concours dans les endroits stratégiques pour médiatiser ceux-ci. Une liste des magasins Ou autres lui sera donné. Si il l'entend, il pourra proposé un élargissement de celle-ci. Tout élargissement de cette liste devra avant être approuvé par le Président ou un Membre du bureau. Une contribution sera prélevée à chaque concours pour le fonctionnement de cette activité.

Chapitre 9 - Vol et dégradation

Article 32 -

Le Team Surf Casting de la CIOTAT décline toute responsabilité en cas de vols et Dégradations qui pourraient être commis sur les parkings des concours, pendant les Réunions, pendant les soirées, pendant les parties de pêche.

Toutefois, la personne surprise en flagrant délit de vol et de dégradation par un membre Actif du Team Surf Casting de la CIOTAT, pourra faire l'objet d'une radiation après avoir pu S'expliquer devant le comité directeur. La cotisation et autres ne seront pas remboursés Et les services de police seront immédiatement informés, s'il est mineur il sera remis à ses Parents.

Article 33 -

Toute casse ou détérioration importante du matériel du Team Surf Casting de la CIOTAT sera A la charge de l'emprunteur et entraînera son remplacement dans un délai de deux mois Par ce dernier.

Article 34 -

Il est recommandé à chaque membre de vérifier auprès de son assureur qu'il est couvert Pour les dégâts qu'il pourrait occasionner au matériel du Club.

Chapitre 10 - Pénalités

Article 35 -

Elles sont décidées par l'Assemblée Générale, et appliquées par délégation, par le comité Directeur. Les fautes doivent avoir été constatées par au moins 2 membres actifs du Team Surf Casting de la CIOTAT

Article 36 -

Le Team Surf Casting de la CIOTAT est géré par des bénévoles élus. Dans le but de faciliter Les animations, il est demandé à chacun des membres de consacrer annuellement au Moins 5 journées de leur temps à l'une des activités du Team Surf Casting de la CIOTAT, au Choix, animations sportives, organisation des concours, sorties en famille, étude des Projets, nettoyage du matériel, etc.

Règlement intérieur révisé lors la réunion du comité directeur du 15 Décembre 2008

Le Président,

Un membre du bureau,